

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Saint-Germain-Lembron (63340), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Adhésion à l'Agence départementale de l'information au logement (ADIL)

Date de convocation : 3 décembre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 15 décembre 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : TOURLONIAS Vincent

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 81

- Titulaires : 74

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 22

Absents excusés : 18

Votants : 103

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (81)

CALISTE Yolande (S)	DRUELLE Jean-Claude	NICOLLET Michel
ALIZERT Nicolas	DUBESSY Florence	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
PELISSIER Didier (S)	DUBOST Philippe	PAGESSE Pierre
ARCHIMBAUD Guy	DUTHEIL Nathalie	PELISSIER Patrick
ARNAULT Lionel	FANJUL José	PELLEGRINELLI Christophe
BARDY André	FERRARIS Nathalie	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	FOUCAULT Marie-Françoise	PETEILH Sandra
BARTHOMEUF Serge	MAISONNEUVE Alain (S)	PRADIER Laurent
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	PUECH David
BESSEYRE Fabien	GILBERT Odile	RAVEL Pierre
BESSON Jean-Louis	GONTHIER Emmanuel	ROUX Bernard
BŒUF Nicole	GOUSSARD Bérengère	RYCKEBOER Christian
BOISTARD Philippe	GOYON Guy	SABATIER Gilles
BOURG François	GUILLAUME Julien	SAUVANT Jean-Pierre
BRUN Pascale	HERBST Nadine	BRUN Claudine (S)
BARRAUD David (S)	HOSMALIN Marc	SCHUMACHER Emilie
BRUNETTI Graziella	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SERRA Pierre
CHABAUD Christelle	LAMOUREUX Jean-François	TEZENAS Olivier
CHASSANG Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	THERME Jacques
COLLET Jean-Pierre	LEGENDRE Denis	THEVENET Emilie
CORRE Jean-Marie	BEAU-MALLET Catherine (S)	TINET Georges
COSTE Yves	LEROY Véronique	TOURLONIAS Vincent
COSTON David	LIVET Bertrand	TRILLEAUD Eric
COUDUN Valérie	MALORON Annie	MOURGUE Isabelle (S)
CREGUT François	MERLEN Bernard	VARISCHETTI Martine
CROZE Yves-Serge	METEIGNIER Stéphane	VEZON Christophe
DESVIGNES Jean		ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7) AIGOUY Thierry (CALISTE Yolande) ; ANGLARET Sylviane (PELLISSIER Didier) ; BRUNEL Séverine (BARRAUD David) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; LENEGRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ; VALLON Sébastien (MOURGUE Isabelle) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (22) ALBARET Christophe à PETEILH Sandra ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABRILLAT Frédéric à BESSEYRE Fabien ; CHALLET Vincent à GUILLAUME Julien ; COSTON Marie à VARISCHETTI Martine ; DENAIVES Catherine à RYCKEBOER Christian ; GARNAVAULT Philippe à ARNAULT Lionel ; GOMEZ Jean-Marc à BRUN Pascale ; JAFFEUX Ophélie à GUILLAUME Julien ; KINDT Patrick à SAUVANT Jean-Pierre ; LAGARDE Maguy à ROUX Bernard ; MARIANY Marie-Line à LAMOUREUX Jean-François ; MASSARDIER Marie-Laure à TINET Georges ; MONTMORY Dominique à DUBESSY Florence ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à DUBESSY Florence ; SALVINI Luc à NICOLLET Michel ; SUIDUREAU Carine à SERRA Pierre ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; WALTER Christian à BŒUF Nicole ;

ABSENTS EXCUSES : (18) ADMIRAT Nadine ; BERNARD Jean-Paul ; CHANIMBAUD Lionel ; CORREIA Emmanuel ; DABERT Jean-Claude ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette ; FERREIRA Fernando ; GREGOIRE Nathalie ; JAFFEUX Sébastien ; JEANMOUGIN Isabelle ; LE MARREC Laurys ; LIGNIERE Frédéric ; LLONG Lucie ; MEALLET Roger-Jean ; PRUNIER Jean-Pierre ; ROCHETTE Christophe ; SUTY Lionel ; THALAUD François ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

L'Agglo Pays d'Issoire, dans le cadre de sa compétence « équilibre social de l'habitat », exerce de nombreuses actions dans les divers champs de l'habitat. Elle est actuellement en cours d'élaboration de son Programme Local de l'Habitat (PLH) et anime deux dispositifs d'amélioration des logements privés à savoir, le Programme d'intérêt général (PIG) et l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU).

L'Agence départementale de l'information au logement (ADIL) est une agence à l'échelle départementale qui a pour mission de donner de l'information sur le logement aux particuliers. Elle dispense des conseils gratuits, neutres et objectifs et contribue à faciliter l'accès au droit pour tous dans le domaine du logement et de l'habitat. Son fonctionnement porte sur un financement multi-partenarial, ce qui permet d'offrir gratuitement aux particuliers, un conseil complet et personnalisé sur tous les aspects juridiques, financiers, fiscaux et techniques liés au logement.

Au-delà de cette information aux particuliers qui correspond à la mission sociale de l'ADIL, l'agence propose aussi d'autres missions aux collectivités adhérentes, à savoir :

- Apporter une expertise pour répondre aux exigences réglementaires comme le Programme local de l'habitat (PLH), le Plan partenarial de gestion et d'information des demandeurs (PPGID), les programmes d'amélioration de l'habitat privé ou encore lors des Comités techniques et sociaux (CTS) contre l'habitat indigne ;
- Accompagner les communes sur des sujets variés comme la gestion des logements communaux, les problèmes d'habitat indigne et la non décence, le logement des personnes défavorisées, les troubles de voisinage mais également la fiscalité immobilière, les diverses taxes et le droit de l'urbanisme ou encore les questions sur les pouvoirs de police spéciale en matière de lutte contre l'habitat indigne ;
- Organiser des permanences d'information délocalisées sur les intercommunalités partenaires ou des ateliers spécifiques ;
- Réaliser une veille juridique des évolutions législatives.

Quelques chiffres de l'activité de l'ADIL :

- 381 ménages du territoire renseignés pour leur logement sur le premier semestre 2021 (dont 186 concernant les rapports locatifs) ;
- 17 relevés d'observation du logement (ROL) réceptionnés dans le cadre de l'habitat indigne depuis le début de l'année 2021 ;
- une dizaine de communes ont sollicité l'ADIL pour des renseignements concernant leurs logements communaux.

Il est proposé aux conseillers communautaires l'adhésion de l'Agglo Pays d'Issoire à l'ADIL afin de pouvoir lui apporter ainsi qu'aux communes membres et leurs habitants différents services et notamment :

- Suivre les différents programmes dans lesquels l'Agglo Pays d'Issoire est engagée (PLH, PIG et OPAH-RU) et apporter une expertise juridique ;
- Permettre des permanences de l'ADIL pour offrir aux habitants un service de proximité complet pour la gestion de leur bien : conseils en rénovation énergétique (SPPEH) et conseils juridiques. Ces permanences pourraient s'appuyer sur les maisons de services ;
- Apporter aux communes les renseignements nécessaires à la gestion de leurs logements communaux (comme par exemple un accompagnement juridique pour la rédaction de baux, les contentieux, etc.). Le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire compte plus de 320 logements communaux ;
- Accompagner la mise en place du permis de louer, l'ADIL peut jouer un rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour sa mise en œuvre comme cela a été fait pour la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, par exemple ;
- La création d'ateliers spécifiques et notamment pour l'accompagnement des jeunes du Foyer des Jeunes Travailleurs d'Issoire dans la recherche de logement indépendant ;
- etc.

Aussi, il est précisé que l'ADIL peut mettre en place toutes autres actions en fonction des attentes de l'Agglo Pays d'Issoire et de ses communes membres.

Le montant de l'adhésion annuelle à l'ADIL est de 0,10 € / habitant, le nombre d'habitants du territoire de l'Agglo Pays d'Issoire étant de 55 727 (population municipale totale), l'adhésion annuelle s'élèverait donc à 5.572,70 €.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la construction et de l'habitat ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que l'Agglo Pays d'Issoire dans le cadre de sa compétence « équilibre social de l'habitat », exerce de nombreuses actions dans les divers champs de l'habitat ;

CONSIDÉRANT que l'Agence départementale de l'information au logement (ADIL) est une agence à l'échelle départementale qui a pour mission de donner de l'information sur le logement aux particuliers et qui propose aussi d'autres missions aux collectivités ;

CONSIDÉRANT que les communes membres peuvent également bénéficier de cette adhésion ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 103

- Pour : 103
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **D'approuver l'adhésion à l'ADIL à compter du 1^{er} janvier 2022 ;**
- **De valider le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 5.572,70 € correspondant à 0,10 € par habitant ;**

- D'inscrire sur le compte 70/6281/041 du budget « habitat » la somme correspondante et autoriser Monsieur le Président à la mandater ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 10/12/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 13/12/2021